

INSCRIPTION SEJOUR SKI 2020 MODE D'EMPLOI

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en choisissant d'inscrire votre enfant au **séjour ski 2020** organisé par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

- **8-11 ans** du **14 au 23 février 2020** à Morillon-74 (62 places)
- **12-17 ans** du **14 au 23 février 2020** à Valmeinier-73 (48 places)

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points particuliers à respecter lorsque vous remplirez le dossier d'inscription et notamment sur les dispositions médicales relatives au suivi sanitaire des mineurs en centre de vacances imposées par le Ministère de l'Education Nationale.

A ce titre, nous vous prions d'être particulièrement vigilants en complétant scrupuleusement chaque paragraphe du dossier, de fournir tous les documents nécessaires à l'inscription.

Quelques dates sont à retenir, l'inscription est maintenant prise en compte au moment du retour du dossier.

Dates à retenir :

A partir du LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 : Retrait des dossiers à partir de 9h.
- A la CCVS
- Sur www.villes-soeurs.fr

MERCREDI 08 JANVIER 2019 à 16 h : Commission d'attribution des places.
(Pas besoin pour les familles et jeunes d'être présents)

SAMEDI 18 JANVIER 2020 : Réunion d'information à la CCVS
- **17h** pour le séjour 8-11 ans à Morillon
- **18h** pour le séjour 12-17 ans à Valmeinier

VENDREDI 31 JANVIER 2020 : Date limite pour carte mutuelle 2019

Si après la Commission d'attribution des places du mercredi 8 janvier, des places à l'un des séjours restaient vacantes, il sera toujours possible d'inscrire votre enfant. Aucune confirmation d'admission ne sera transmise avant la commission.

ETAPE 1 : Retirer le dossier d'inscription à la CCVS.

ETAPE 2 : Compléter le dossier et fournir toutes les pièces demandées. Rendre le dossier à la CCVS auprès de l'un des 3 régisseurs du Service Enfance Jeunesse.

En échange du dossier, un reçu, daté et signé, vous sera donné attestant sa bonne réception.

Votre dossier sera alors « ADMISSIBLE » ou « ADMISSIBLE SOUS RESERVE ». Les seuls documents donnant lieu à un dossier admissible sous réserve sont :

- Carte mutuelle 2020 pas encore reçue à l'inscription (fournir la 2019 en attendant)
- Fiche médicale complétée par le médecin
- Vaccins DT Polio à jour

Sans tous les autres documents fournis à l'inscription, votre dossier sera refusé.

Hiérarchisation des critères d'admissibilité :	
Séjour SKI	Séjour ETE
1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS	1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS
2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI avec la CCVS	2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour ETE avec la CCVS
3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS Ski (hors année précédente)	3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS ETE (hors année précédente)
4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS Ski l'année précédente	4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS ETE l'année précédente
5. Enfant non résidant sur les 28 communes	5. Enfant non résidant sur les 28 communes

ETAPE 3 : La commission d'attribution des places aura lieu le **08 janvier à 16 h**. A l'issue, un mail du Service Enfance Jeunesse vous parviendra pour vous confirmer l'admission du dossier ou son placement sur liste d'attente.

S'assurer que l'adresse mail fournie est bonne et que le mail n'arrive pas dans vos indésirables.

Vous devrez, par retour de mail, confirmer ou non le maintien de votre enfant sur l'un des séjours.

ATTENTION, les places aux séjours sont attribuées dans l'ordre des retours des dossiers, en respectant la hiérarchisation des critères d'admissibilité par les Régisseurs du Service Enfance Jeunesse.

Un dossier ADMISSIBLE ne donne pas lieu à une place définitive.

ETAPE 4 : Si votre dossier est **ADMIS**, vous serez convié à une réunion d'information qui aura lieu à la CCVS le **Samedi 18 janvier**

- **à 17h** pour le Séjour 8-11ans à **Morillon.**
- **à 18h** pour le Séjour 12-17ans à **Valmeinier**

Aucun remboursement du coût du Séjour ne sera procédé dans les cas suivants (sauf si l'enfant a pu être remplacé par la CCVS) :

- Désistement après le **vendredi 31 janvier 2020** d'un dossier d'un enfant ADMIS n'ayant pu être remplacé par la CCVS.
- Absence des documents ayant obtenu un délai supplémentaire (**ADMISSIBLE SOUS RESERVE**) jusqu'au **vendredi 31 janvier 2020.**
- Absence de la Vaccination antipoliomyélitique (obligatoire) avant le **vendredi 31 janvier 2020.**

Tout désistement devra être indiqué par mail à alsh@villes-soeurs.fr

Tarif du Séjour :

Résidant 28 communes	Extérieur 28 communes (Aucune dérogation possible)
380€	1215 €

Pour rappel les horaires d'ouverture pour rendre le dossier :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le Service Enfance Jeunesse sera exceptionnellement fermé

- mardi 19 novembre de 9h à 12h
- mardi 17 décembre de 9h à 12h
- mercredi 8 janvier à partir de 16h

Le Service fonctionnera au ralenti pendant les vacances de fin d'année,
Durant cette période, le retour de dossier se fera exclusivement
sur rdv au 02 27 28 05 96